

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Une aide adaptée à la mise en œuvre
de la compétence DECI



Sidesa

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'EAU SEINE AVAL

DECI : le SIDESA peut vous accompagner

Notre offre



Mise en œuvre de la compétence DECI



Etude de transfert de compétence

Recueil et analyse des données

Inventaires et cartographies

Visite et état des lieux sommaire des PEI

Report des informations sur SIG

Enjeux juridiques, administratifs et financiers du transfert de la compétence et du transfert du pouvoir de police spéciale DECI



Création du service public de DECI

Rédaction de la délibération relative à la création de la régie

Rédaction de la délibération relative au transfert de la compétence à un EPCI avec ou sans fiscalité propre



Arrêté communal ou intercommunal de DECI



Permet de dresser un inventaire exhaustif de l'ensemble des points d'eau incendie présent sur le territoire



Recueil des données

Récupération auprès de la/des commune(s) de l'inventaire et des synthèses des contrôles opérés (SDIS/communes)

Recensement des points d'eau



Visite des points d'eau

Visites de terrain

Identification et contrôle visuel des hydrants



Etat des lieux

Réalisation de fiches d'identification et mise à jour de l'inventaire SDIS

- Numérotation
- Localisation
- Type de PEI
- Statut juridique du PEI
- Description du PEI
- Capacité de la ressource
- Performance hydraulique des PEI sous pression
- Signalisation, accessibilité, environnement

Feuille n° 001
Publier incendie (PI)

Feuille n° 002
Point eau incendie (PEI) (source enterrée)



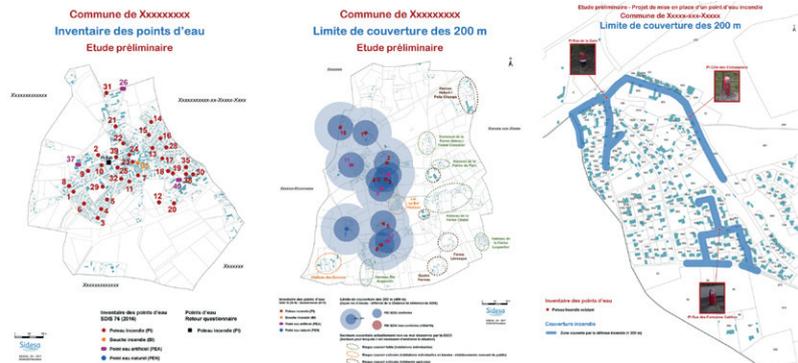


Cartographie et base de données

Mise à jour de la base de données des PEI

Retranscription cartographique (SIG) de l'ensemble des données collectées

- Etat de la DECI existante permettant de visualiser l'implantation des PEI
- Analyse de la couverture incendie



Procédure d'adoption

Echanges préalables avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Rédaction des délibérations et des arrêtés et leurs annexes (tableau de synthèse, inventaire des PEI, plans, ...)

Notification de l'arrêté au Préfet et au SDIS



Schéma communal ou intercommunal de DECI



Permet d'optimiser les ressources de chaque commune ou EPCI et de définir précisément ses besoins



Etat de la DECI existante

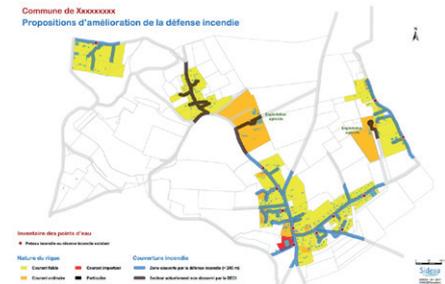


Analyse des risques

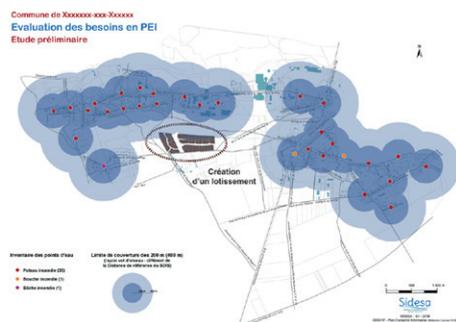
Nature et définition du risque				
Niveau de risque	Probabilité d'occurrence	Conséquences du sinistre		
Faible	Très probable	Très limitées	GRAVITÉ	
Courant	Ordinaire	Probable		Limitées
Important	Peu probable	Significatives		
Particulier	Très improbable	Importantes		



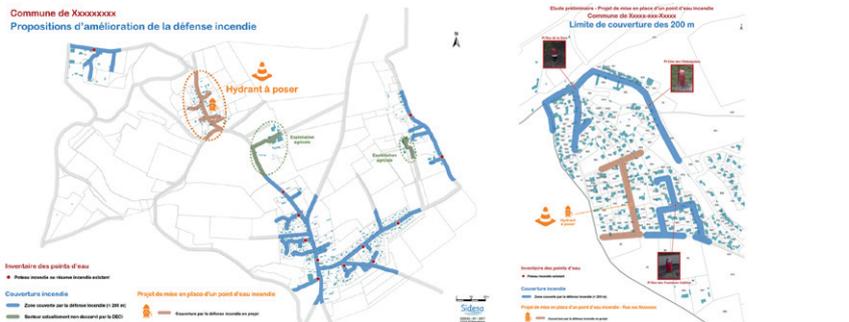
Application de la couverture des risques



Evaluation des besoins en PEI



Priorisation des travaux



Constitution du schéma



Procédure d'adoption/révision



Notification



Vos obligations

Le maire, ou le président de l'EPCI à fiscalité propre lorsqu'il est compétent, doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie.

A défaut, la collectivité peut être considérée comme responsable si, en cas d'incendie, les équipements se révèlent défectueux, insuffisants ou inadaptés à fournir le volume d'eau défini par le RDDECI.



Références : articles L.2225-1 & 5 et R.2225-1 & 5 du CGCT
article L.2122-27 du CGCT
RDDECI 76 - Arrêté Préfectoral du 26.10.2017
RDDECI 27 - Arrêté Préfectoral du 01.03.2017



Etapas de la mise en œuvre de la DECI

conformément aux prescriptions du RDDECI en vigueur

1 Création d'un service public de la DECI - Obligatoire

Délibération de création d'une régie pour gérer le service public ou transfert de la compétence à un EPCI avec ou sans fiscalité propre

Si transfert envisagé à un EPCI à FP : étude de transfert de la compétence

Si compétence transférée à un EPCI à FP : éventuellement arrêté du transfert du pouvoir de police spéciale de DECI au président de l'EPCI à FP

Information du Préfet de la structure choisie pour gérer le service

2 Arrêté communal ou intercommunal de DECI - Obligatoire

Inventaire exhaustif de l'ensemble des points d'eau incendie publics et privés présents sur le territoire (localisation, type de PEI, performances hydrauliques, capacité de la ressource, ...)

Analyse de la cohérence des PEI par rapport aux risques d'incendie sur le territoire

3 Schéma communal ou intercommunal de DECI - Facultatif

Optimisation des ressources de chaque commune ou EPCI et définition précise de ses besoins

Localisation des secteurs peu ou mal desservis par la défense incendie

Identification et planification des travaux à réaliser

Le SIDESA apporte un service adapté à vos besoins
Pour plus de renseignements : contactez-nous !